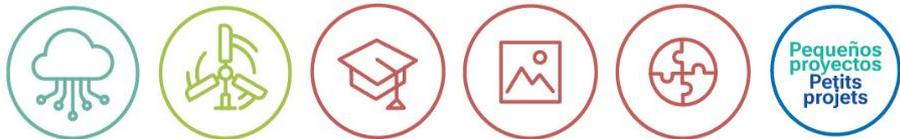


POCTEFA 2021-2027

2ª convocatoria de proyectos clásica
y convocatoria de pequeños proyectos
2ème appel à projets classique et appel à petits projets



Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

Gestion financière et règles d'éligibilité pour les petits projets

Emilie Lalanne

Silvia Fernández



Consejo regional de Occitanie
Hôtel de Région
TOULOUSE

21 ENERO
JANVIER 2025



Petits Projets : Enveloppe budgétaire disponible

1 Appel pour un projet de 4 millions d'euros ouvert sur les 5 premières priorités

Priorité	Objectif Politique	Budget
1. Créer un espace commun pour la connaissance et l'innovation	OP 1 : Une Europe plus intelligente	700.586 €
2. Protéger et renforcer les valeurs écologiques	OP2 : Une Europe plus verte	1.488.462 €
3. Faciliter l'accès à l'emploi et à une formation de qualité	OP4 : Une Europe plus sociale	441.902 €
4. Construire un espace inclusif et socialement intégré		425.845 €
5. Promouvoir le tourisme et la culture durables		943.205 €
TOTAL FEDER APPEL À PETITS PROJETS		4 M€





Petits Projets : Financement

- Le taux de cofinancement du FEDER est de **65%** du coût total éligible de chaque entité partenaire.
- **Coût total éligible maximum de 200 000 € de coût total éligible.**
(soit 130 000 euros de subvention FEDER)
- Le budget **minimum par entité partenaire** est de **15 000 € (coût total).**
(soit 9 750 euros du FEDER).



Déclaration de dépenses et paiements de la subvention

- Les déclarations de dispense devront être effectuées **une fois par an dans SIGEFA**.
- Les dépenses déclarées doivent **avoir été payées**.
- En conséquence, il faut prévoir prévoir la **trésorerie suffisante pour les dépenses**
- Il faut compter environ **6 mois** pour obtenir le remboursement de la subvention FEDER :
- Toutefois, si la première déclaration de dépenses dépasse le montant de 3000 euros, un paiement accéléré partiel (60%) sera effectué, par exemple, sans attendre la certification des dépenses par le contrôleur :

1ère déclaration de déclaration de dépense	Le FEDER correspondant à 65%.	accéléré partiel paiement accéléré du FEDER (60%)	reste à percevoir (si 100% des dépenses certifiées par le contrôleur)
10.000 €	6.500 €	3.900 €	2.600 €





Éligibilité des dépenses





Règles générales

- Sous réserve des normes européennes, du programme, nationales/régionales et des partenaires.
- **Dédié à des projets** décrits dans le **formulaire de candidature et approuvés par le Comité de programmation.**
- **Ils ne font pas l'objet d'un double financement.**
- **Ils sont essentiels** à la mise en œuvre du projet.
- **Coût réel, sauf dans le cas de coûts simplifiés autorisés par le programme POCTEFA.**
- Ils sont conformes aux principes de **bonne gestion financière.**
- Engagé et payé par le partenaire.



Règles générales

- Ils sont **enregistrés dans les comptes du partenaire** au moyen d'un **système comptable distinct** ou d'un **code comptable spécifique au projet**. **S'assurer de l'absence de double financement**
- Ils ont été **validés par le contrôleur de premier niveau de POCTEFA**.
- **Ils sont produits et payés pendant la période d'éligibilité des projets**.
- Autres (voir le manuel du programme et le règlement)





Dépenses inéligibles

- **Amendes**, sanctions financières et dépenses liées à des litiges et à des contentieux.
- **Frais des dirigeants d'entreprise non salariés**
- La **facturation entre partenaires d'une même société** n'est pas autorisée afin d'éviter tout risque de double financement. La **facturation avec les partenaires** n'est pas non plus autorisée.
- Autres (voir le manuel du programme et le règlement)





Coûts réels et coûts simplifiés pour les petits projets

Pour les entités partenaires **qui ne se portent pas candidates à d'autres projets**, l'option des coûts simplifiés est la suivante :

- Les seuls coûts réels seront les **frais de personnel liés aux activités du projet**.
- **Les coûts restants du projet** seront couverts par un **taux forfaitaire de 40 % des coûts réels de personnel**.

	Budget de l'entité partenaire	
	Coûts réels	Frais simplifiés (pourcentage fixe)
Frais de personnel	Coûts réels	
Coûts restants de l'opération		Coûts éligibles restants de l'opération = 40 % des coûts directs de personnel éligibles



Attention ! **Dans le cas où une entité partenaire soumet d'autres demandes de projet**, passées ou futures, voir la diapositive suivante.



Coûts éligibles pour les entités participant à un autre appel à projets :

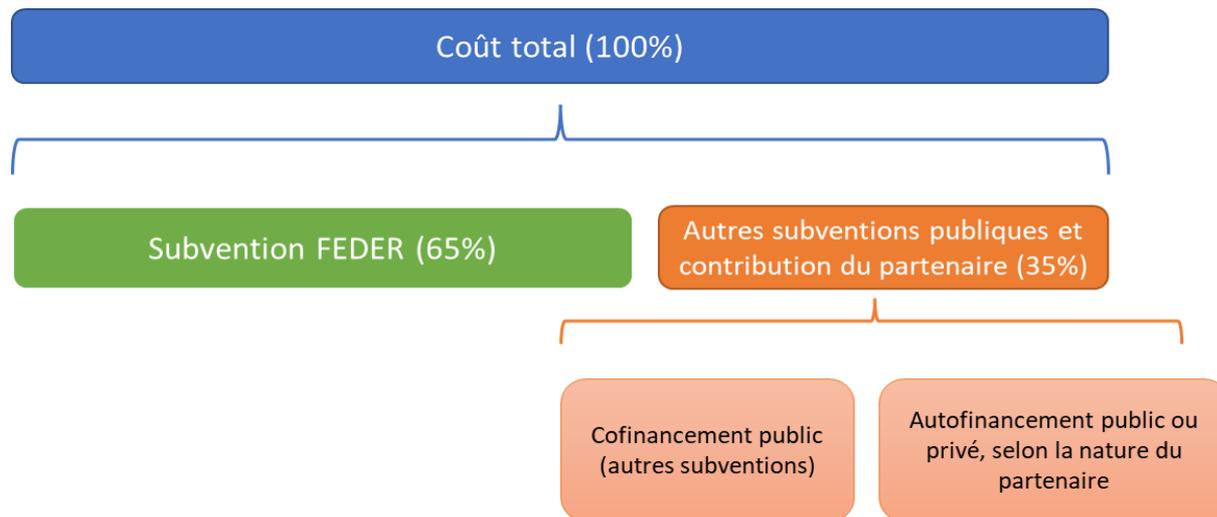
Les entités partenaires :

- soit déjà programmée sur un projet > à 200.000€,
 - soit prévoit de se présenter à un futur appel à projets POCTEFA avec un projet > 200.000€,
 - soit est en train de poser sa candidature à un appel à projets POCTEFA > 200.000€.
1. Les seuls coûts réels seront les **frais de personnel** liés aux activités du projet.
 2. **Coûts simplifié forfaitaire de 15% pour les frais de bureau et 6% pour les voyages** (preuves d'au moins un voyage à fournir)

	Budget de l'entité partenaire	
	Coûts réels	Coûts simplifiés (pourcentage fixe)
Frais de personnel	Coûts réels	
Frais de bureau et d'administration		15% des frais de personnel
Frais de voyage et séjour		6% des frais de personnel



Plan Financier, autofinancement et cofinancement



Plan financiero : le budget par catégories de dépenses

Tipo de Socio /Type de partenaire	Nombre Entidad/Nom Entité	País /Pays	Coste Total /Coût Total	Personal (Coste Real) /Personnel (Coût Réels)	Costes subvencionables restantes de la operación (40% de los costes de personal)/ Coûts éligibles restants de l'opération = 40% des frais de personnel directs éligibles	Gastos administración y de oficina (15% de Personal) Frais de bureau et administratifs (15% du personnel)	Viaje y alojamiento (6% de Personal) / Déplacement et Hébergements (6% du personnel)
JdF1/CdF1		France (FR)	69.825,00	49.875,00	19.950,00		
Socio2 /Partenaire2		España (ES)	73.447,00	60.700,00		9.105,00	3.642,00
Socio3 /Partenaire3		Andorra (AN)	44.625,00	31.875,00	12.750,00		
Total			187.897,00	142.450,00	32.700,00	9.105,00	3.642,00

Des dépenses et des recettes équilibrées

Un modèle de feuille de calcul bilingue est fourni dans sur www.poctefa.eu pour préparer les données financières et le détail des dépenses qui devront êtres saisie dans SIGEFA



Plan financiero :

Tipo de Socio /Type de partenaire	Nombre Entidad/Nom Entité	País /Pays	Coste Total /Coût Total	% del total del proyecto / % du projet total	FEDER POCTEFA	Tasa/Taux FEDER %	% FEDER total	Cofinanciación Pública /Cofinancement Public	Autofinanciación del socio /Autofinancement du partenaire	tasa de autofinanciación /Taux d'autofinancement
JdF1/CdF1		France (FR)	69.825,00	37%	45.386,25	65%	49%	10.000,00	14.438,75	21%
Socio2 /Partenaire2		España (ES)	73.447,00	39%	47.740,55	65%	51%		25.706,45	35%
Socio3 /Partenaire3		Andorra (AN)	44.625,00	24%	-	0%	0%		44.625,00	100%
Total			187.897,00	100%	93.126,80		100%	10.000,00	84.770,20	

Le plan de financement doit toujours présenter les **dépenses et des recettes équilibrées**
 Une feuille de calcul est fournie sur www.poctefa.eu pour préparer les données financières.

Période d'éligibilité

Chaque projet indique une **date de debut et de fin du projet**.

Attention : Le projet ne doit pas être achevé à la date de dépôt de la candidature, mais il peut avoir été initié.

La **durée est limitée à 24 mois** sur cet appel à petit projets.

Les dépenses devront être **exécutées et achevées avant la fin du projet**.

- Tous les paiements des dépenses doivent avoir été matérialisés et comptabilisés **dans les 3 mois après la fin du projet**.



Période d'éligibilité : le cas particulier des coûts de préparation

Les **coûts de préparation sont éligibles** à partir du 1er janvier 2021, à condition que le lien des dépenses avec la préparation du projet puisse être justifié.

Les **frais de préparation** sont donc toujours **antérieurs à la date de début** de projet

Ils sont limités aux frais de personnel ayant participé au montage et aux réunions liées au projet.





Période de référence du projet

D.3 Calendario de Coste previsto /Calendrier des coûts prévus								
FECHA DE INICIO:DD/MM/AAAA	Ejemplo	01/09/2025	inicio/début					
FECHA FIN: DD/MM/AAAA	Exemple	01/09/2027	fin					
Tipo de Socio /Type de partenaire	Nombre Entidad/Nom Entité	País /Pays	Coste Total /Coût Total	Preparación (previos fecha inicio proyectos)/ Préparation (antérieur date début projet)	Periodo 1= fecha inicio + 6 meses Période 1= date début + 6 mois 01/09/2025 --> 01/03/2026	Periodo 2 = fecha periodo 1 + 6 meses Période 2 = Fecha période 1 + 6 mois 01/03/2026 --> 01/09/2026	Periodo 3 = fecha periodo 2 + 6 meses Période 3 = Fecha période 2 + 6 mois 01/09/2026 --> 01/03/2027	Periodo 4 = fecha periodo 1 + 6 meses Période 4 = Fecha période 1 + 6 mois 01/03/2027 --> 01/09/2027
JdF1/CdF1		France (FR)	69.825,00	3.000,00	24.187,50	24.187,50	24.187,50	24.187,50
Socio2 /Partenaire2		España (ES)	73.447,00	605,00	20.025,50	20.025,50	20.025,50	12.765,50
Socio3 /Partenaire3		Andorra (AN)	44.625,00	0,00	13.687,50	13.687,50	13.687,50	13.687,50
Total			187.897,00	3.605,00	57.900,50	57.900,50	57.900,50	50.640,50

- Le programme prévoit des **rapports tous les 6 mois** concernant l'avancement physique et financier du projet. (l'avancement financier du projet se calculera en fonction des déclaration de dépenses qui seront effectuées une fois par an)





D.2 Catégories de dépenses





Frais de personnel

- Coûts du **personnel employé directement par le partenaire** et travaillant à la mise en œuvre du projet.
- Salaires et autres frais connexes (SS, primes, extras). Contrat ou document de désignation, fiches de paie et paiements à l'appui.
- Calcul individuel pour chaque personne employée



- **Feuilles de temps non requises**, mais documents spécifiant le temps travaillé sur le projet :

- Temps plein : contrat ou document de travail
- Temps partiel : document avec répartition des %, tâches
 - Collecter 100 % du total

- Maximum 2 changements % temps alloué par an par personne employée, il est conseillé de le faire par périodes. Mise à jour des documents, signature de la déclaration de dépenses précédente.
- Gastos relativos al **voluntariado y contribuciones** en especie **no permitidos**

PRINCIPES GÉNÉRAUX

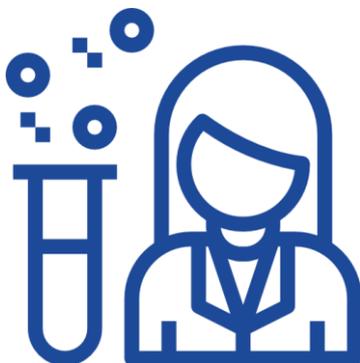
100 % dédié
au projet

% dédié au
projet

Frais de personnel



- **Apports en nature, non éligibles** sauf pour le détachement de personnel d'une entité extérieure au partenariat vers un partenaire (personnel de recherche).
- **Art.67.1 (e) CDR(2021/1060) :**



- **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS**

- Contrats de travail/nominations
- Document % d'assignation au projet
- Document identifiant les coûts de main-d'œuvre
- Preuve de paiement

PARTENAIRES FRANÇAIS :

- Copie des bulletins de salaire, déclarations sociales nominatives (DSN)

PARTENAIRES ESPAGNOLS

- Paiements, IDC, RLC, pièces justificatives de frais bancaires. Paiement des impôts retenus, formulaires 111.

PARTENAIRES ANDORRANS

- A définir



Dépenses de personnel : pièces justificatives

- Contrats de travail / nominations / accords juridiques.
- Documenter le pourcentage d'affectation du projet, y compris l'affectation de 100 % à d'autres projets. Éviter le double financement.
- Document identifiant les coûts réels du travail (brut, sécurité sociale, déductions...).
- Preuve de paiement.



LES PARTENAIRES FRANÇAIS :

- Copie des bulletins de salaire, déclarations sociales nominatives (DSN)

PARTENAIRES ESPAGNOLS

- Paie, IDC période déclarée (rapport de données sur les cotisations SS), RLC (reçu de règlement des cotisations), pièces justificatives de frais bancaires. Paiement des impôts retenus, formulaires 111.

PARTENAIRES ANDORRANS

- A définir





Frais de bureau et d'administration



- Frais administratifs généraux du partenaire nécessaires à la mise en œuvre du projet (**Art.30 Reg.Interreg 2021/1059**) (loyer, équipement de bureau, comptabilité, archives, systèmes informatiques...).

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Coût simplifié. Ceux-ci seront automatiquement calculés comme des frais de personnel à hauteur de 15 %.** Le formulaire de candidature calculera automatiquement un budget pour cette catégorie.

DOCUMENTS D'APPUI POUR L'AUDIT

- **Coût simplifié : aucun document justificatif n'est requis.**
- L'absence de duplication des dépenses déclarées aux coûts réels sera vérifiée dans le cadre du contrôle.





Frais de voyage et d'hébergement pour les entités participant à d'autres projets



- Frais de voyage et d'hébergement du personnel employé par un partenaire, liés aux activités du projet (transport, hébergement, repas, indemnité journalière, frais de visa).
- **Personnes extérieures à l'organisation, services extérieurs**
- Les étudiants en mobilité et autres sont considérés comme externes à l'organisation.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Coût simplifié. Ceux-ci seront automatiquement calculés comme 6% de frais de personnel.** Le formulaire de candidature calculera automatiquement un budget pour cette catégorie.

DOCUMENTS D'APPUI POUR L'AUDIT

- **Nécessaire pour prouver l'existence de la catégorie de frais de voyage** (ordre de mission, rapport descriptif du voyage(s) effectué(s), compte rendu d'une réunion ou preuve similaire pour au moins un voyage).
- Le contrôle vérifiera l'absence de doublons dans les dépenses déclarées sur la base des coûts réels.
- Les déplacements effectués dans le cadre de la mise en œuvre du projet sont décrits dans les rapports semestriels de mise en œuvre.





Plan financiero : détails personnels + calcul des coûts simplifié à 40 %.

Attention ! ce modèle de plan financier ci-dessous correspond à celui d'une entité partenaire se présentant uniquement à un appel à "petits projets".

		Coste Total Jefe de Fila/Coût total chef de file			69.825,00	3.000,00	24.187,50	24.187,50	24.187,50	24.187,50
TOTAL Gastos de Personal / TOTAL dépenses de Personnel					49.875,00	1.500,00	12.093,75	12.093,75	12.093,75	12.093,75
ID	Descripción del puesto/Description du poste	% de dedicación del tiempo previsto / % d'affectation du temps prévu	coste anual / Coût Annuel	años / Année	TOTAL personal imputado / Total personnel imputé	(previa fecha inicio proyecto) / Préparation (antérieur date début projet)	Periodo 1 - fecha inicio + 6 meses / Période 1 - date début + 6 mois	Periodo 2 - fecha periodo 1 + 6 meses / Période 2 - Fecha période 1 + 6 mois	Periodo 3 - fecha periodo 2 + 6 meses / Période 3 - Fecha période 2 + 6 mois	Periodo 4 - fecha periodo 3 + 6 meses / Période 4 - Fecha période 3 + 6 mois
Pers.1	chargé de mission	30%	60.000,00	1,50	27.000,00	500,00	6.625,00	6.625,00	6.625,00	6.625,00
Pers.2	administrativo/administratif	15%	50.000,00	3,05	22.875,00	1.000,00	5.468,75	5.468,75	5.468,75	5.468,75
...										
TOTAL costes subvencionables restantes del proyecto (a tanto alzado, 40% de los gastos de personal)/(TOTAL Coûts éligible restant du projet supporté par le partenaire forfaitaire, 40% calculé sur les dépenses de Personnel)				40%	19.950,00	1.500,00	12.093,75	12.093,75	12.093,75	12.093,75





Plan financiero : données personnelles + calcul des coûts simplifiés à 15 % + 6 %.

Attention ! ce modèle de plan financier suivant correspond à celui d'une entité partenaire :

- soit déjà programmée sur un projet dont le coût total est supérieur à 200.000€;
 - soit prévoit de se présenter à un futur appel à projets POCTEFA avec un projet dont le coût total sera supérieur à 200.000€;
 - soit est en train de poser sa candidature à un appel à projets POCTEFA avec un projet dont le coût total est supérieur à 200.000€.
- Pour le cas d'entités partenaires uniquement se présentant seulement à un appel à « petits projets », utiliser l'onglet JdF-CdF

		Coste Total Socio 2/Coût total Partenaire 2			73.447,00	605,00	20.025,50	20.025,50	20.025,50	12.765,50
TOTAL Gastos de Personal /TOTAL dépenses de Personnel					60.700,00	500,00	16.550,00	16.550,00	16.550,00	10.550,00
ID	Descripción del puesto/Description du poste	% de dedicación del tiempo previsto / % d'affectation du temps prévu	coste anual / Coût Annuel	años / Année	TOTAL personal imputado / Total personnel imputé	Preparación (previos fecha inicio proyectos)/ Préparation (antérieur date début projet)	Periodo 1 = fecha inicio + 6 meses Période 1 = date début + 6 mois	Periodo 2 = fecha periodo 2 + 6 meses Période 2 = Fecha période 2 + 6 mois	Periodo 3 = fecha periodo 3 + 6 meses Période 3 = Fecha période 3 + 6 mois	Periodo 4 = fecha periodo 4 + 6 meses Période 4 = Fecha période 4 + 6 mois
Pers. 1	animateur	20%	60.000,00	1,50	18.000,00		6.000,00	6.000,00	6.000,00	
Pers. 2	administrativo/administratif	40%	35.000,00	3,05	42.700,00	500,00	10.550,00	10.550,00	10.550,00	10.550,00
Pers. 3										
...										
Pers.X										
TOTAL Gastos administración y de oficina (a tanto alzado, 15% de los gastos de personal) / TOTAL frais de bureau et administratifs (forfaitaire 15% calculé sur les dépenses de Personnel)				15%	9.105,00	75,00	2.482,50	2.482,50	2.482,50	1.582,50
TOTAL Viaje y Alojamiento (a tanto alzado, 6% de los gastos de personal) / TOTAL Déplacement et Hébergement (forfaitaire 6% calculé sur les dépenses de Personnel)				6%	3.642,00	30,00	993,00	993,00	993,00	633,00





Contrôles et audits

- Contrôle de **premier niveau**
- Contrôles de deuxième niveau (Autorité d'audit)
- Autres contrôles :
 - **Commission européenne**
 - **Cour des comptes européenne**
 - **Autorités nationales espagnoles et françaises**
 - **Autorité de gestion/SC POCTEFA**





Contrôles et audits

Si **des irrégularités** dans les contrôles sont détectées et que les dépenses ont déjà été envoyées à la Commission et remboursées à l'entité, une **procédure de recouvrement sera engagée pour le FEDER**, si elle ne peut pas être compensée par des paiements futurs par le comptable (AO).

L'AG **modifiera le plan financier à la baisse** en retirant le montant irrégulier du budget total du/des partenaire(s) concerné(s).



Politique anti-fraude

- L'autorité de gestion de POCTEFA 2021-2027 s'engage à **ne tolérer aucune fraude** et s'oppose à toute tentative de fraude liée au budget de l'Union européenne.
- Approche proactive, structurée et ciblée. Mécanismes pour des systèmes de contrôle, des mesures et des procédures robustes pour prévenir et détecter la fraude.
- Canal de communication officiel mis en place par le Service national de coordination antifraude (**SNCA**).



¡Muchas gracias!
Merci beaucoup !



www.poctefa.eu

info@poctefa.eu

[#POCTEFA](https://twitter.com/POCTEFA)